



SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
de l'ÉDUCATION
NATIONALE
de
SEINE et MARNE

15 rue PAJOL
77000 MELUN
01 64 14 25 85
77@cgteduccreteil.org

FÉDÉRATION
de l'ÉDUCATION,
de la RECHERCHE
et de la CULTURE

www.cgteduc77.org

COMMUNIQUE

À Melun, le 25 Mars 2021

PROTÉGEONS LES PERSONNELS ÉDUCATIFS, LES ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES ! APPLIQUEZ LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION !

Depuis le 13 mars dernier, le taux d'incidence en Seine-et-Marne dépasse les 500 cas pour 100 000 habitants, soit deux fois le seuil d'alerte. Cela place hélas notre département en quatrième position, derrière la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne et le Val d'Oise.

De nombreuses écoles sont maintenant dans des situations critiques, plaçant les personnels, les élèves et, par voie de conséquence, les familles dans des situations périlleuses. En effet, des enseignants, des ATSEM, des AESH et des élèves sont porteurs avérés de la Covid 19 et le traçage de variant potentiel, facteur déclenchant l'isolement, prend parfois jusqu'à plus de 7 jours rendant ainsi le protocole sanitaire caduque !

Dans de nombreux cas, faute de remplaçants disponibles, les élèves sont accueillis, conformément à la règle, mais sont placés dans d'autres classes, contrairement aux recommandations du protocole sanitaire et donc en dépit du principe de précaution favorisant ainsi la possible diffusion du virus.

Le 19 mars dernier, le Ministre de l'Éducation nationale expliquait que le taux d'incidence calculé à partir des tests salivaires réalisés dans les écoles, collèges et lycées sur tout le territoire national dépassait 0.5%. Qu'en est-il pour notre département ? Dans le même ordre, les statistiques de Santé publique France montrent que plus de 35% des contaminations se font en milieu scolaire.

Nous connaissons et partageons l'importance de la scolarisation des enfants, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle, force est de constater qu'il nous faut sortir du dogme du maintien à tout prix des lieux de scolarisation ouverts et appréhender les faits au regard du terrain quotidien !

La CGT Éduc'Action de Seine-et-Marne a écrit au Préfet pour exiger, en vertu du principe de précaution :

- **La fermeture provisoire des classes, avec mise à l'isolement deux semaines des élèves et des personnels, dès lors qu'un cas est avéré, qu'il s'agisse d'un élève ou d'un personnel, seule solution pour limiter réellement le brassage des élèves et ainsi freiner la diffusion du virus.**
- **En maternelle spécifiquement, du fait que les enfants ne sont systématiquement testés, la fermeture provisoire des classes, avec mise à l'isolement deux semaines des élèves et des personnels, dès lors qu'un membre du foyer est testé positif. La fermeture provisoire d'une classe dès lors que l'enseignant ne peut être remplacé afin d'éviter le brassage des élèves ;**
- **La fermeture provisoire d'une école dès qu'un quart des classes est mis à l'isolement pour des raisons de Covid ;**
- **Le retour en classe après un isolement uniquement sur présentation d'un test négatif.**

Pour faire respecter vos droits dans ce contexte très difficile, pour garantir votre sécurité et celle de vos élèves et de leur famille, des solutions existent : droit d'alerte, droit de retrait, et évidemment la grève !

Si vous rencontrez le moindre problème, la moindre difficulté

Si vous avez des questions et besoin d'accompagnement

Surtout, n'hésitez pas, contactez-nous !

Syndicat CGT Educ'Action77

Mail : 77@cgteducreeil.org

Tel : 01 64 14 25 85